

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs de l'animalerie du Campus Biologie et Santé sont fixés selon les modalités détaillées en annexe.

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le Directeur général des services et l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux du Campus Biologie et Santé et sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 3 juillet 2018

Pierre MUTZENHARDT

Affiché à la Présidence et transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

1 7 JUIL, 2018

Coût à la nuité	Souris	Rats	Lapins/Cobaye	Gros animaux	Lapine + petits de 3 sem jusqu'au sevrage:
Prix de revient UL par nuitée	3,00	3,77	86'8	51,14	14,36
Refacturation interne et externe conventionnés et/ou sous contrat	0,33	0,42	2,08	3,67	3,32
Pénalité sur dépassement interne et externe conventionnés et/ou sous contrat	99′0	0,85	4,16	7,34	6,64
Prix de vente hors UL conventionnés	3,15	36'8	9,43	53,69	15,08
Pénalité sur dépassement Hors UL conventionnés	6,31	16'1	18,85	107,39	30,16

Fournitures produits d'hebergements ACBS	prix d'achat + prix transport (rapporter au contenant) + 10%
Prix des animaux :	prix d'achat + prix transport (rapporter au contenant)
Cout mise à mort des animaux :	4€/animal
Cout identification des animaux : puces :	4€/animal
Cout identification des animaux : poinçons,	2€/animal
tatouage, boucle d'oreille :	